



Direction des Affaires maritimes - Bureau de l'Emploi et de la Formation maritimes  
3 place de Fontenoy 75007 Paris - Tél. 33 (0) 1 44 49 83 16 - Fax 33 (0) 1 44 49 87 38  
Mél. [dam@equipement.gouv.fr](mailto:dam@equipement.gouv.fr)  
Rédaction : Esther Cassard, DAM/GM1 - Conception et réalisation : Henri Bitoune  
Crédits photos : Brittany Ferries



# La mer : une passion... des métiers !

Cahier professeur





# Présentation

---

**L**a formation professionnelle maritime permet chaque année à plus de 3000 personnes d'acquérir les qualifications nécessaires pour exercer les métiers de marin professionnel au commerce, à la pêche et à la plaisance professionnelle.

Quelle que soit la filière d'exploitation, compte tenu du milieu parfois hostile, la conduite d'un navire demande des compétences particulières qui visent, avant tout, à la sauvegarde de la vie humaine et des biens, ainsi qu'au respect du milieu marin. Aujourd'hui, ces compétences sont définies au niveau national et international, et nul ne peut exercer à bord des navires de commerce, de pêche ou de plaisance professionnelle s'il ne possède les aptitudes et les titres requis pour la fonction visée.

L'enseignement maritime formait traditionnellement des navigants. Depuis une vingtaine d'années, il prépare aussi au métier de conchyliculteur (les conchyliculteurs travaillent principalement dans des exploitations de production d'huîtres et de moules). La formation donnée permet, selon le niveau d'études, d'intégrer une exploitation ou de la diriger.

## Des moyens pédagogiques et techniques

---

L'enseignement maritime repose sur :

### une formation en école :

- salles de cours ;
- ateliers et laboratoires ;
- machines marines en grandeur réelle.

### un entraînement sur simulateurs :

- de navigation ;
- de radar ;
- de radio-communications ;
- de machines ;
- de pêche.

### une instruction en centres de stages spécialisés :

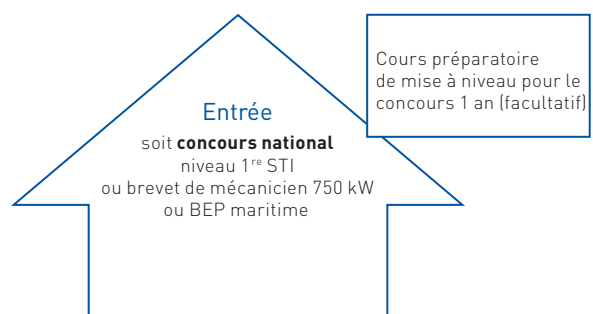
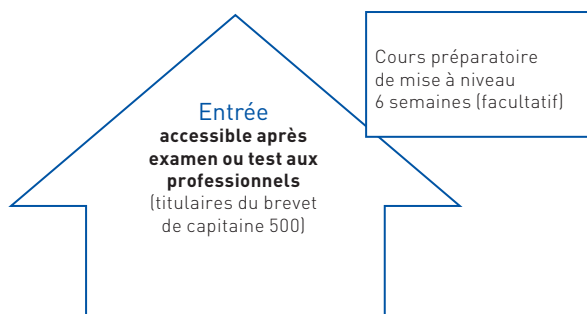
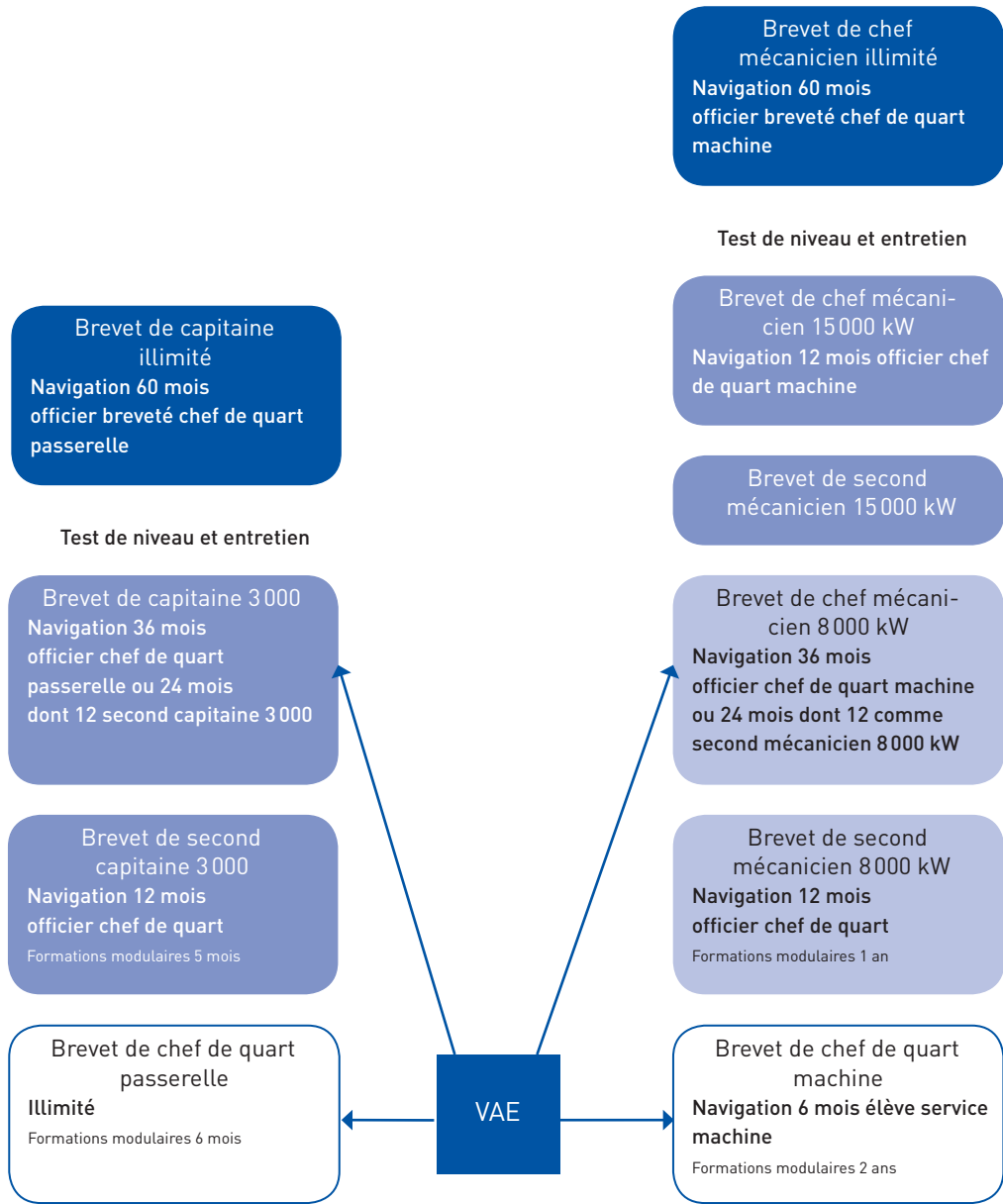
- lutte contre l'incendie ;
- pratique de la survie en mer ;
- formations médicales ;
- adaptation aux navires spéciaux.

### une alternance « école/embarquement » :

- sur navire de commerce et de plaisance ;
- sur navire de pêche.

# Cursus de formation des officiers de la filière professionnelle de la marine marchande

## FILIÈRE B (PONT ET MACHINE)



# Un cycle de formation supérieure

## Un diplôme d'enseignement supérieur, véritable perspective de carrière

Les écoles de la marine marchande sont des établissements publics de l'État, à caractère administratif, placés sous la tutelle du ministère chargé de la mer. Elles dispensent un enseignement supérieur gratuit (hormis un droit d'inscription qui est perçu au début de chaque année scolaire).

## Une filière éducative sur quatre sites

L'originalité de la formation repose sur quatre écoles complémentaires, toutes situées au cœur de grands ports maritimes :

- **au Havre** : formation des officiers de 1<sup>re</sup> classe – activités portuaires ;
- **à Saint-Malo** : formation des officiers de la filière professionnelle Machine, des officiers électroniciens et systèmes de la marine marchande ;
- **à Nantes** : formation des officiers de la filière professionnelle Pont, des chefs mécaniciens 3000 kW, des capitaines de

pêche, formation technique des affaires maritimes et des formateurs maritimes ainsi que le contrôle qualité ;

- **à Marseille** : formation des officiers de 1<sup>re</sup> classe - formations internationales.

## Les conditions d'admission

Les candidats doivent être reconnus aptes par un médecin des gens de mer, avant toute scolarité.

Niveau d'études :

**filière académique : formation des officiers de 1<sup>re</sup> classe de la marine marchande :**

- on y entre sur concours niveau Bac S ;
- ou sur dossier en 1<sup>re</sup> année pour les « Bac+2 » scientifiques.

**filière professionnelle Pont :**

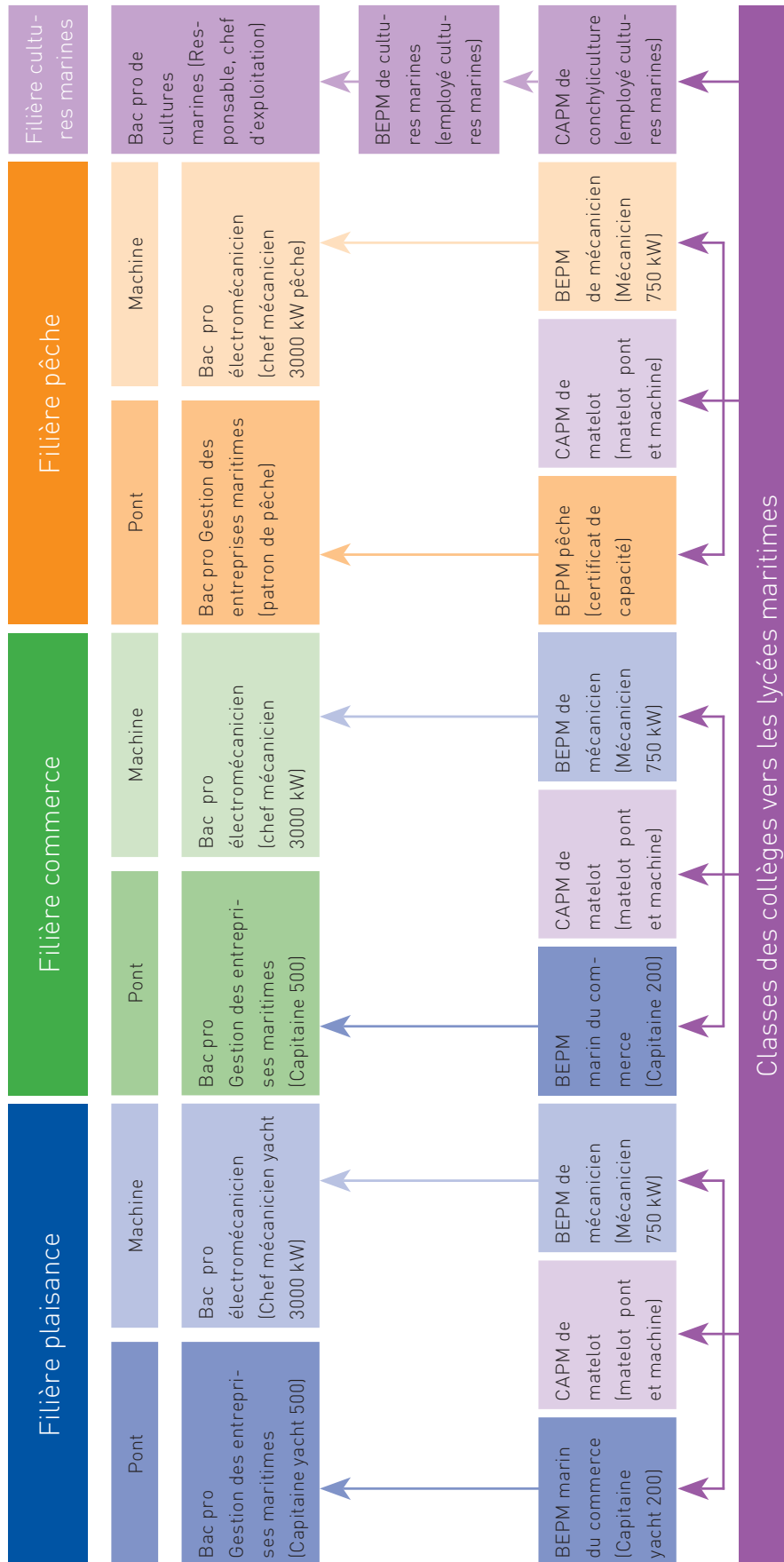
- brevet de capitaine 500 ;
- et avoir réussi un examen probatoire.

**filière professionnelle Machine :**

on y entre sur concours :

- niveau 1<sup>re</sup> STI ;
- ou avec BEP et Bac pro maritimes ou brevet de mécanicien 750 kW pour les professionnels.

# Schéma des études dans les lycées professionnels maritimes



## Débouchés

---

Cet enseignement en école et à bord débouche sur des titres maritimes qui permettent d'être embarqué à titre professionnel sur :

### navires de commerce

Naviguer au commerce, c'est caboter le long des côtes ou faire du long cours, c'est transporter des passagers sur des ferries ou des paquebots, assurer le transport de marchandises sur des cargos, pétroliers, chimiquiers, méthaniers, vraquiers, porte-conteneurs, minéraliers... C'est avitailler des plates-formes offshore, faire de la recherche océanographique, sismique, poser des câbles sur les fonds marins. C'est aussi faire du remorquage, du sauvetage ou du pilotage de grands navires dans les ports français...

La formation supérieure débouche sur :

### des brevets polyvalents :

- brevet de chef de quart de navire de mer ;
- brevet de second polyvalent ;
- brevet de capitaine de 1<sup>re</sup> classe de la navigation maritime.

### des brevets monovalents :

- Pont
  - brevet de chef de quart passerelle ;
  - brevet de second capitaine 3000 ;
  - brevet de capitaine 3000 ;
  - brevet de second capitaine ;
  - brevet de capitaine ;
  - brevet d'électronicien et systèmes de la marine marchande.
- Machine
  - brevet de chef de quart machine ;
  - brevet de chef mécanicien 3000 kW ;
  - brevet de second mécanicien 8000 kW ;
  - brevet de chef mécanicien 8000 kW ;
  - brevet de second mécanicien 15000 kW ;
  - brevet de chef mécanicien 15000 kW ;
  - brevet de second mécanicien ;
  - brevet de chef mécanicien.

### navires de pêche

Naviguer à la pêche, c'est organiser la vie du bateau et de son équipage, gérer la campagne de pêche, être responsable de la conduite du navire et de la pêche, ou de la machine et du traitement des captures. Le

marin-pêcheur est un véritable technicien et un gestionnaire de la mer, qui doit posséder des connaissances technologiques et économiques et être capable d'anticiper et de s'adapter.

Les formations proposées conduisent à l'exercice de différents types de fonctions et de différents types de pêche : petite pêche (sortie en mer  $\leq 1$  jour), pêche côtière (sortie en mer  $\leq 4$  jours), pêche au large (sortie en mer  $> 4$  jours), et grande pêche (sortie en mer  $> 20$  jours).

Elles débouchent sur les brevets suivants :

- brevet de patron de pêche ;
- brevet de capitaine de pêche ;
- brevet de mécanicien 3000 kW ;

## Une formation complète et continue

---

L'enseignement maritime est marqué par une tradition de promotion sociale. En effet, grâce à la formation continue, il est possible, en partant du niveau de qualification le plus modeste, de parvenir au brevet de commandement le plus élevé. Une EMM est également un centre de formation professionnelle continue. Outre la formation des officiers navigants, chacune des écoles développe des activités spécifiques où futurs diplômés et professionnels en formation continue se côtoient et confrontent leurs expériences. Cela signifie que l'EMM accompagne le marin tout au long de son métier pour lui apporter les connaissances nécessaires à l'évolution de ses brevets et donc de sa carrière.

## L'enseignement maritime supérieur, une occasion unique de carrière

---

Indispensables leviers pour une carrière évolutive, les EMM ouvrent les portes de filières maritimes à terre (entreprises de navigation, administration de la mer, enseignement...). Le niveau de formation des EMM permet également de prétendre à des postes de responsabilité dans divers secteurs de l'industrie et du commerce.



# Un système de formation continue, une tradition de promotion sociale

**L**a formation professionnelle maritime continue permet l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail et favorise leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle. Elle répond donc à un double objectif : permettre à l'employeur d'adapter le personnel de son entreprise aux besoins de celle-ci (moderniser sans exclure) et favoriser la promotion sociale des salariés.

Elle est destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Elle offre aussi une nouvelle orientation à ceux qui désirent changer de voie. Elle permet également à toute personne, sans qualification et sans contrat de travail, d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage ou pour entrer directement dans la vie professionnelle.

Elle concerne donc, sans condition d'âge, les travailleurs salariés, les demandeurs d'emploi, les travailleurs non salariés.

L'État, les collectivités locales, les établissements publics et privés, les entreprises, les associations peuvent prendre en charge tout ou partie de cette formation professionnelle continue.

L'enseignement maritime est marqué par

une tradition de promotion sociale : grâce à la formation continue, il est possible, en partant d'un niveau de qualification modeste, de parvenir par étapes à des brevets donnant des prérogatives de plus en plus élevées. Il permet d'obtenir :

## Au commerce

- le brevet de capitaine 200 ;
- le brevet de chef de quart 500 ;
- le brevet de capitaine 500 ;
- le brevet de capitaine 3000 ;
- le brevet de capitaine ;
- le permis de conduire les moteurs marins 250 kW ;
- le brevet de mécanicien 750 kW ;
- le brevet de chef mécanicien 3000 kW ;
- le brevet de chef mécanicien 8000/15000 kW ;
- le brevet de chef mécanicien ;
- tout module ou certificat relatif à la convention STCW...

## A la conchyliculture

- le certificat d'aptitude à la conduite des moteurs des navires conchylicoles ;
- la formation complémentaire en cultures marines (240 heures) ;

# Un cycle de formation secondaire

---

**L**es lycées professionnels maritimes (LPM) sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Les formations qui y sont dispensées s'adressent aux jeunes issus des classes de collège qui se destinent aux métiers :

- de marin sur des navires de commerce et de plaisance ;
- de marin sur les navires de pêche ;
- de valorisation et commercialisation des produits de la mer ;
- d'ouvrier, technicien, exploitant des établissements de cultures marines.

## Condition d'admission

- niveau d'études : l'entrée en formation se fait à l'issue des classes de collège ;
- aptitude physique : les candidats doivent être reconnus aptes par un médecin des gens de mer avant toute scolarité.

## Scolarité :

Les CAPM (certificats d'aptitude professionnelle maritime), BEPM (brevets d'études professionnelles maritimes), ou Bac Pro maritimes se préparent chacun sur deux années scolaires et comportent 8 à 16 semaines de stage.

## Programmes d'enseignement

### **Le navire : son exploitation et son environnement**

- navigation, météo ;
- cartes et documents nautiques ;
- matelotage, manœuvres et évolution ;
- règles de barre ;
- construction du navire : sécurité, stabilité ;
- environnement humain, juridique, économique et social ;

### **Le navire : ses énergies**

- groupes de propulsion et auxiliaires ;
- électricité ;
- ateliers ;
- dessin et lecture de plan ;
- informatique, automatique.

### **Enseignement technologique Pêche**

- océanographie ;
- techniques de pêche.

### **Enseignement technologique cultures marines**

- biologie ;
- écologie des milieux de production conchylicole ;
- processus de production conchylicole ;
- utilisation du matériel de production ;

fonctions : employé et/ou responsable d'exploitation, gérant, responsable technique...);

- le Bac pro spécialité Cultures marines (2 années scolaires dont 16 semaines de stage ; fonctions : chef d'exploitation, responsable de l'organisation, de la gestion, de la stratégie de l'entreprise...).

## Perspectives de carrière

Passerelles pour une carrière évolutive, les lycées professionnels maritimes ouvrent les portes des écoles de la marine marchande pour la formation des officiers. Les diplômes reconnus par l'Éducation nationale permettent aussi de rejoindre les filières para-maritimes ou terrestres.

# Pour en savoir plus...

[www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)

## Lycées professionnels maritimes (LPM)

### LPM de Boulogne sur mer

BP1 62480  
Le Portel  
Tél. : 03 91 90 00 90

### LPM Fécamp

84, quai Guy de Maupassant  
76402 Fécamp  
Cédex  
Tél. : 02 35 10 45 30

### LPM de Cherbourg

rue Matignon  
BP 331  
50103 Cherbourg Cédex  
Tél. : 02 33 88 57 10

### LPM de Saint-Malo

116, boulevard des Talards  
BP 24  
35400 Saint-Malo  
Tél. : 02.99.81.97.10

### LPM de Paimpol

BP4A  
22500 Paimpol  
Tél. : 02 96 55 30 90

### LPM du Guilvinec

ZA de Kervac'h  
BP 32 29730  
Treffiagat  
Tél. : 02 98 58 96 00

### LPM d'Étel

38, av Louis-Bougo  
BP 33 56410 Étel  
Tél. : 02 97 55 30 66

### LPM Nantes

rue du Port Boyer  
BP 51536  
44315 Nantes Cédex 03  
Tél. : 02 40 50 51 01

### LPM La Rochelle

av du Maréchal Juin  
BP 529  
17022 La Rochelle Cédex 1  
Tél. : 05 46 43 00 48

### LPM de Ciboure

Quartier de l'Untxin  
rue E. Corre, BP 316  
64503 Ciboure Cédex  
Tél. : 05 59 47 34 01

### LPM Sète

Pointe du Barrou  
rue des Cormorans  
BP 476 34207 Sète  
Tél. : 04 67 51 63 63

### LPM Bastia

Batterie Les Turquines  
BP 65 20289 Bastia Cédex  
Tél. : 04 95 34 83 20

## Ecoles de la marine marchande (EMM)

### EMM Le Havre

66, route du Cap  
BP 27  
76310 Sainte-Adresse  
Tél. : 02 35 54 78 00

### EMM Saint-Malo

4, rue de la Victoire  
35412 Saint-Malo  
Tél. : 02 99 40 68 80

### EMM Nantes

rue Gabriel Péri  
BP 90303 Nantes Cédex 04  
Tél. : 02 40 71 01 80

### EMM Marseille

39, avenue du Corail 13285  
Marseille Cédex 8  
Tél. : 04 91 76 82 82

## Directions régionales des affaires maritimes

Boulogne 03 21 87 99 00

Le Havre 02 35 19 29 99

Caen 02 31 53 66 50

Rennes 02 99 25 04 70

Nantes 02 40 44 81 10

La Rochelle 05 46 28 07 07

Bordeaux 05 56 00 83 00

Sète 04 67 46 33 00

Marseille 04 91 39 69 50

Ajaccio 04 91 51 75 35

Fort de France/Martinique

05 96 60 42 44

Pointe à Pitre/Guadeloupe

05 90 82 03 13

Cayenne/Guyane

05 94 29 36 15

Saint-Denis/La Réunion

02 62 90 19 60

## Direction des affaires maritimes

Bureau de la formation et de l'emploi maritimes

Service Information, promotion de l'enseignement maritime :

Esther Cassard 01 44 49 82 62, fax : 01 44 49 82 04 [esther.cassard@equipement.gouv.fr](mailto:esther.cassard@equipement.gouv.fr)

## Un réseau d'enseignement maritime : trois cycles de formation

Le réseau de l'enseignement maritime, placé sous la tutelle du ministère chargé de la mer, dispense :

- un cycle de formation supérieure dans quatre grandes écoles : les écoles de la marine marchande (EMM) au Havre, à Saint-Malo, Nantes et Marseille. Ces écoles forment des officiers (civils), futurs commandants et chefs mécaniciens, dont les titres et qualifications professionnels sont reconnus au niveau international. Cette reconnaissance leur permet de travailler sur les navires de tous les pays ;
- un cycle de formation secondaire (CAP, BEP, Bac Pro) dans douze lycées professionnels maritimes (LPM) qui forment les marins aux fonctions d'appui (d'exécution) : matelots, mécaniciens, maîtres à Boulogne, Fécamp, Cherbourg, Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec, Etel, Nantes, La Rochelle, Ciboure, Sète et Bastia ainsi que dans des centres agréés par la direction des affaires maritimes en mé-

tropole et dans les DOM-TOM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon ;

- un système de formation continue par des stages de recyclage ou de perfectionnement dans les EMM, les LPM et les centres agréés pour permettre l'adaptation à l'évolution constante des techniques et des nouvelles réglementations internationales.

## Une formation : un métier

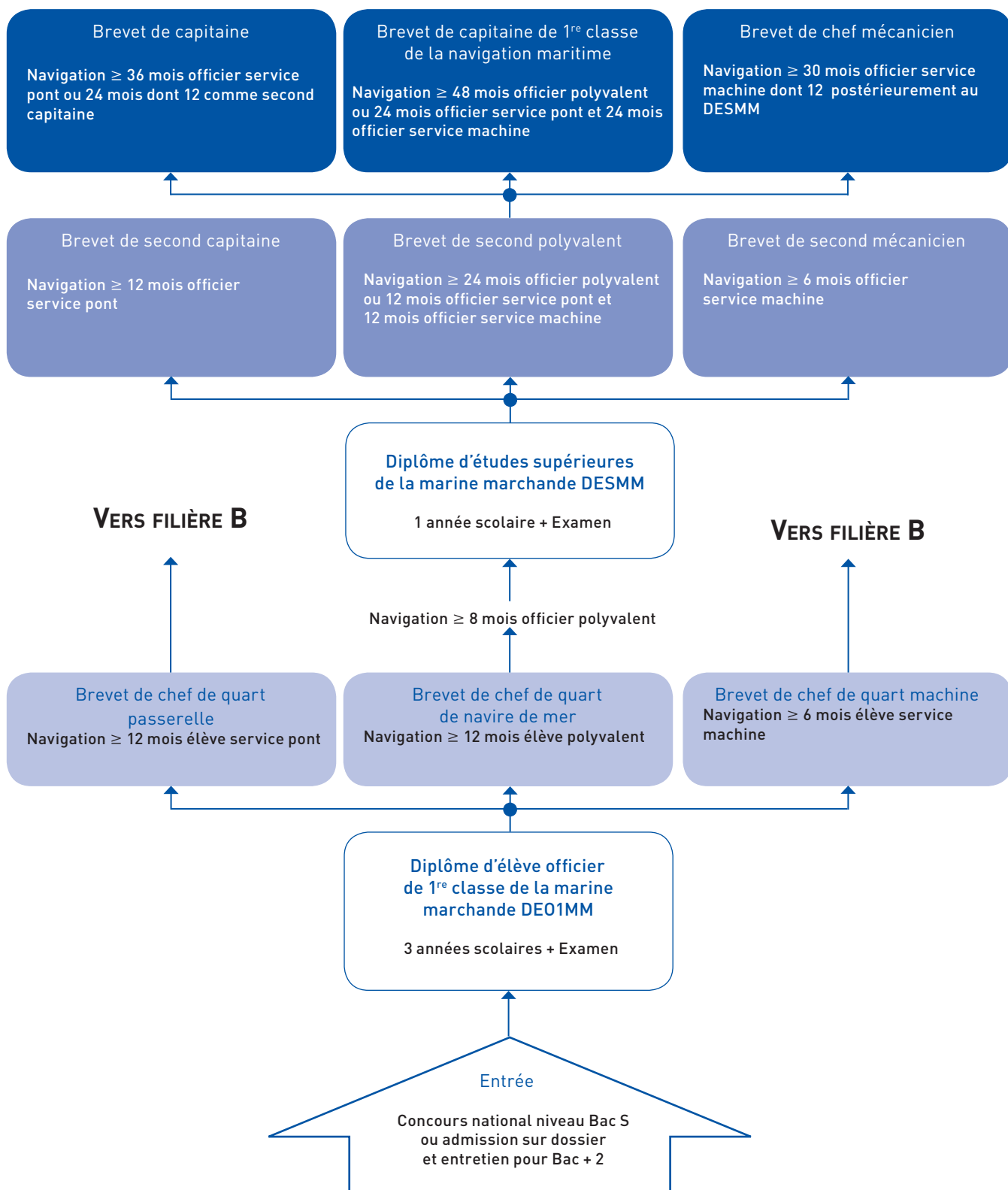
L'exercice du métier de marin est subordonné à la détention d'un titre professionnel maritime qui s'obtient par une formation en école validée par un temps de navigation. Ce métier s'exerce à divers niveaux de responsabilité :

- appui ou exécution (matelot, mécanicien) : formation en LPM ou centres agréés ;
- maîtrise (maître d'équipage, maître machine) : formation en LPM ou centres agréés ;
- encadrement (lieutenant) : formation en EMM ;
- direction (capitaine, chef mécanicien, second) : formation en EMM.



# Cursus de formation des officiers de 1<sup>re</sup> classe de la marine marchande

## FILIÈRE A



## Scolarité (voir cursus)

---

### filière académique : formation des officiers de 1<sup>re</sup> classe de la marine marchande

La formation permet d'être officier après trois années d'études et douze mois d'embarquement en tant qu'élève, puis d'accéder à des responsabilités plus importantes, dont le commandement, après une quatrième année scolaire de formation (DESMM : diplôme d'études supérieures de la marine marchande) et des temps de navigation indispensables.

### filière professionnelle Machine

La formation permet d'être officier après deux années d'études et des temps de navigation indispensables, puis d'accéder à des responsabilités plus importantes avec des formations et des temps de navigation complémentaires.

### filière professionnelle Pont

La formation permet d'être officier après six mois d'études et des temps de navigation indispensables, puis d'accéder à des responsabilités plus importantes avec des formations et des temps de navigation complémentaires.

## Programmes d'enseignement

---

### Connaissance et conduite du navire :

- navigation ;
- règles de barre ;
- manœuvre ;
- sécurité, construction, statique du navire, météorologie ;
- radio-communications ;
- calculs de chargement ;
- exploitation...

### Energie-propulsion

- sciences fondamentales de l'énergétique ;
- machines ;
- électricité/électronique ;
- automatique-informatique ;
- lecture de plans ;
- dessin-technologie ;

### Enseignement général

- anglais maritime ;
- enseignement médical ;
- relations humaines ;
- mathématiques ;
- mécanique ;
- économie, gestion, commerce ;
- droit - rapport.

## Une structure adaptée dans les EMM

---

### Couverture sociale

Dès son entrée à l'école, l'élève est affilié au régime spécial de sécurité sociale des marins géré par l'ENIM (établissement national des invalides de la marine) et bénéficie ainsi du remboursement des frais engagés en cas de maladie, d'accident... La cotisation s'élève à 180 € environ pour l'année scolaire.

### Bourse d'études

Une bourse scolaire peut être attribuée aux élèves. Les dossiers de demande sont constitués à la rentrée scolaire et sont examinés en commission au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Les ressources prises en compte pour l'attribution sont celles du demandeur ou de toute personne l'ayant à charge.

### Logement

Accueil des élèves en résidence universitaire à l'EMM de Marseille. En ville pour les autres écoles.

### Allocation logement

Les élèves qui supportent des frais de logement (chambre, studio, appartement) peuvent bénéficier d'une allocation de logement à caractère social (ALS) versée par la Caisse maritime d'allocations familiales (CMAF), service allocations logement, 14 bis, rue Villeneuve, BP 518, 17022 La Rochelle Cedex 01, tél. : 05 46 41 84 80 s'ils remplissent les conditions requises. Une assistante sociale est à la disposition des élèves dans chaque école de la marine marchande.



- le brevet professionnel agricole et maritime ;
- le stage préparatoire à l'installation en cultures marines.

## A la pêche

- le certificat d'initiation nautique ;
- le certificat de capacité ;
- le brevet de lieutenant de pêche ;
- le brevet de patron de pêche ;
- le brevet de capitaine de pêche ;
- le permis de conduire les moteurs marins 250 kW ;
- le brevet mécanicien 750 kW ;
- le brevet de chef mécanicien 3000 kW.

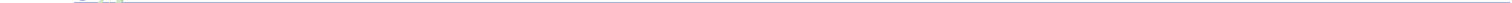
## A la plaisance professionnelle

- le brevet de capitaine 200 voile ;
- le brevet de capitaine yacht 200 ;
- le brevet de chef de quart yacht 500 ;
- le brevet de capitaine yacht 500 ;
- le brevet de capitaine yacht 3000.

La formation continue maritime est dispensée dans :

- les écoles de la marine marchande ;
- les lycées professionnels maritimes ;
- les centres agréés par la direction des affaires maritimes.

Ces établissements, en relation étroite avec les milieux professionnels, accompagnent le marin tout au long de sa carrière pour lui apporter les connaissances nécessaires à l'évolution de ses brevets.





- fonctionnement de l'entreprise conchylicole ;
- exploitation, gestion économique et financière, techniques commerciales.

### Enseignement général

- français ;
- histoire-géographie ;
- mathématiques ;
- anglais maritime ;
- éducation physique ;
- éducation esthétique.

### Stages

- manœuvre, évolution, exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage ;
- lutte contre l'incendie ;
- survie.

### Moyens pédagogiques et techniques des lycées professionnels maritimes :

- embarcations ;
- simulateurs (passerelle, machine, pêche, radio, etc.) ;
- laboratoires de langues ;
- salles météo ;
- salles des moteurs ;
- salles hydraulique et froid ;
- ateliers (soudure, ramendage, matelotage, ajustage, etc.) ;
- fermes aquacoles ;
- parcs sur l'estran (en mer découvrante) ;
- marais, claires, bassins, réservoirs ;
- chantiers conchylicoles ;
- laboratoires de biologie marine ;
- bibliothèque ;
- équipements sportifs...

### Une structure adaptée

Accueil des élèves en internat et possibilité de bourse d'études selon les ressources des parents.

### Établissements scolaires

Dans un environnement de qualité, une équipe pédagogique formée en majorité de professionnels de la mer assure les formations dans douze lycées professionnels maritimes à : Boulogne/Le Portel, Fécamp, Cherbourg, Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec, Etel, Nantes, La Rochelle, Cibouze/

Saint-Jean de Luz, Sète et Bastia. Dans les DOM – TOM, les formations sont assurées dans des centres agréés par la direction des affaires maritimes.

### Une formation, un métier

Cet enseignement débouche sur des diplômes maritimes qui permettent :

- **d'être embarqué à titre professionnel à bord d'un navire de pêche ou de commerce dans les fonctions d'appui (matelot, mécanicien) et de maîtrise (maître d'équipage, maître machine) :**
  - le CAPM de matelot (2 années scolaires dont 12 semaines de stage ; fonctions : matelot Pont ou Machine, aide de cuisine, calier, treuilliste, trancheur, saleur...) ;
  - le BEPM de mécanicien (2 années scolaires dont 8 semaines de stage ; fonctions : matelot Machine, nettoyeur, soudeur, graisseur, électricien...) ;
  - le BEPM de pêche (2 années scolaires dont 8 semaines de stage ; fonctions : conduite du navire et traitement des captures) ;
  - le BEPM de marin du commerce (2 années scolaires dont 8 semaines de stage ; fonctions : matelot Pont ou Machine, quart à la passerelle, électricien, garçon...) ;
  - le Bac pro conduite et gestion des entreprises maritimes (2 années scolaires dont 16 semaines de stage ; fonction : gestion des entreprises de pêche et de commerce), conduite des navires jusqu'en pêche au large ;
  - le Bac pro d'électromécanicien marine (2 années scolaires dont 16 semaines de stage ; fonctions : conduite, maintenance, gestion des machines, sécurité et communication), responsabilité des machines jusqu'à 3000 kW.
- **d'exercer un métier dans le domaine de l'aquaculture marine :**
  - le CAPM de conchyliculture (2 années scolaires dont 12 semaines de stage ; fonctions : employé conchylicole, production de coquillages, mise en marché...) ;
  - le BEPM de cultures marines (2 années scolaires dont 8 semaines de stage ;